



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

LA FCPE EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

La FCPE des Hauts-de-Seine

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE QUALITÉ ET DE RÉUSSITE POUR TOUS

REVENDIQUE

la gratuité des études, le remplacement immédiat des professeurs absents, le respect de la laïcité, la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements y compris dans les collèges et lycées, le maintien d'un service d'information et d'orientation de proximité.

ATTACHE

une grande importance au respect des droits des parents et de leurs représentants.

DEMANDE

l'inclusion effective de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire, avec les moyens humains et matériels nécessaires.

RAPPELLE

le droit de chaque enfant à une scolarité sereine, quelle que soit la situation de ses parents, et demande en conséquence la régularisation des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

RÉAFFIRME

que l'élève est avant tout un enfant, un adolescent, un adulte en devenir qui doit être mis au centre du système éducatif.



MON PREMIER ASSUREUR

FCPE 92 - CDPE des hauts-de-Seine

(Conseil départemental des parents d'élèves)

71 rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux

01 40 93 45 68 - courriel : cdpe@fcpe92.fr

www.fcpe92.fr

FCPE LOCALE :

Recommandée exclusivement par la FCPE, la MAE, n° 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

FÉDÉRATION NATIONALE - Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75444 Paris cedex 11 - 01 43 57 16 16 - www.fcpe.asso.fr - courriel : fcpe@fcpe.asso.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION¹

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT PRÉNOM

NOM DU CONJOINT (SI INSCRIT SUR UNE LISTE FCPE) PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

TÉL PORTABLE TÉL FIXE

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

LES ENFANTS

VOS ENFANTS

NOM ET PRÉNOM

LEUR ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE POUR LA RENTRÉE

COMMUNE

ÉTABLISSEMENT

CLASSE

> CHOIX DE VOTRE COTISATION*

INCLUANT LA REVUE DES PARENTS²

COTISATION DE BASE = 21,00 €
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL
> VOUS ÊTES IMPOSABLE ?
CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 9,35 €

COTISATION SOLIDARITÉ = 30,00 €
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL
> VOUS ÊTES IMPOSABLE ?
CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 12,41 €

COTISATION SOLIDARITÉ + = 50,00 €
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL
> VOUS ÊTES IMPOSABLE ?
CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 19,21 €

VOUS RÉGLEZ PAR :

CHEQUE À L'ORDRE DE LA FCPE ESPÈCES

LE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE REMIS AU CONSEIL LOCAL MAIS LES ADHÉRENTS ISOLÉS PEUVENT ENVOYER LEUR RÈGLEMENT ET BULLETIN À LA FCPE DÉPARTEMENTALE

* **LE REÇU FISCAL DE DONNS** (RÉDUCTION D'IMPÔT ÉGALE À 66% DU MONTANT DANS LA LIMITE DE 20% DES REVENUS IMPOSABLES) VOUS SERA ADRESSÉ APRÈS RÉCEPTION DE VOTRE VERSEMENT (ARTICLE 200 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS).

SI VOUS AVEZ DÉJÀ COTISÉ CETTE ANNÉE DANS UN AUTRE CONSEIL LOCAL, VOUS NE VERSEZ QU'UNE COTISATION LOCALE (4 €, 7 € OU 14 €).

INDIQUEZ CI-DESSOUS LE NOM DU CONSEIL LOCAL ET LA VILLE :

> VOUS SOUHAITEZ :

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS du conseil local de parents d'élèves.

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'école maternelle / élémentaire.
> Nom de l'établissement :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'administration du collège / lycée général ou professionnel.
> Nom de l'établissement :

ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) au conseil de classe, précisez laquelle :

(2) La Revue des Parents est un abonnement facultatif à 3,35 € / an, inclus dans la cotisation. Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :